LE BOURG D'HEM



d'Infos Communales



4^{ème} trimestre 2018 N°92

Directeur de la publication Jean- Louis BATHIER Mise en page : Mairie du BOURG D'HEM Dépôt légal : Décembre 1995 Imprimé par nos soins

Bulletin

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p. l
INFOS PRATIQUES	p.2
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.3 à 6
ÉTAT-CIVIL 2018	p.7
BRÈVES	p.8, 9
TEOMI	p.10
RÉSEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE	p. 1 I
RECENSEMENT DE LA POPULATION	p.12
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MVOC	p.13-14
OFFICE DE TOURISME MVOC	p.15
ÉLAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DE ROUTES	p.16

Ma ens arr der ext

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Malgré un mois de novembre assez ensoleillé, il n'empêche que la fin de l'année arrive à grands pas et que nous vivons les derniers jours de 2018. Cette année 2018, extrêmement pluvieuse en son début et caniculaire sur sa seconde moitié ne laissera pas un souvenir impérissable auprès de nos

agriculteurs et de leurs animaux qui ont dû subir cette sécheresse et entamer très tôt leurs réserves de fourrage.

Comme quoi, qu'on le veuille ou non, écolo ou pas, nous nous trouvons bien en face de modifications climatiques importantes.

En cette fin d'année, c'est aussi l'occasion pour moi et l'ensemble de vos conseillers et personnels communaux de vous souhaiter (comme le veut la tradition) tous nos vœux de bonheur et de santé mais aussi de réussite pour vos projets et ceux de vos enfants et petits-enfants.

Malheureusement cette tradition n'empêche pas, hélas, la maladie ou la disparition d'êtres chers et son cortège de chagrins. Faut-il y renoncer, alors que cette pratique est tellement ancrée dans notre quotidien?

On pourrait en débattre fort longtemps.

Vous trouverez dans ce numéro toutes vos rubriques habituelles: l'état civil, les brèves, tous les renseignements d'ordre pratique qui peuvent vous être utiles pour vos démarches administratives.

Pour ceux qui se posent quelques questions par rapport à notre intercommunalité « Monts et Vallées Ouest Creuse », j'ai demandé au Président Etienne Lejeune de vous présenter un rapport synthétique sur les activités de notre communauté de communes.

Pour conclure mon propos je vous rappelle quelques dates importantes: la venue du Père Noël le 15 décembre, à la salle du Foyer Rural, le 4 janvier le traditionnel concert de nos amis de Villebaston en l'église du Bourg d'Hem et le 6 janvier le repas des aînés à la salle du Foyer Rural. Bonnes fêtes de fin d'année à tous.





INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé au public	Fermé au public
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	9 H - 12 H	Fermé

Permanences et fonctions :

Maire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h **1**^{er} **Adjoint (M. Robert DESCHAMPS) :** Mercredi : 10 h à 12 h

2è Adjoint (M. Denis LENOBLE) : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux

communaux

3è Adjointe (Mme Annie FEL) : chargée du contrôle des affaires touristiques.

Attention changement de coordonnées de l'assistante sociale

Assistante Sociale

UTAS La Souterraine : 05.55.63.93.00

Mme Emmanuelle CAZENAVE

Urgences:

Médecins de garde: (nuit de 20 h à 8 h et week-end): 05 55 41 82 02



Pompiers: 18



Pharmacies de garde: 32 37



SAMU: 15







RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 21 septembre 2018

1- PROJET RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS « 2ème PHASE » : DETR

Monsieur le Maire rappelle que la première phase de réhabilitation de l'ancienne école en logements étant terminée, il avait été décidé de réaliser la deuxième phase.

- Il précise que tous les logements sont loués depuis la fin des travaux début 2017.
- Il explique qu'il conviendrait de préparer dès maintenant la réalisation des travaux en 2019.

Le Conseil Municipal prend connaissance des esquisses et de la description sommaire du projet.

Le Maire donne ensuite lecture du devis estimatif.

Travaux	339	000,00	€ H.T.
Maîtrise d'œuvre :	33	000.00	€ H.T.
Etudes et Frais :	22	000,00	€ H.T.
Soit un montant total de :	394	000,00	€ Н.Т.
T.V.A. à 20,00 %	78	800,00	
Montant total T.T.C.	472	800,00	€ T.T.C.
Il précise ensuite le plan de financement :			
<pre>- Subvention D.E.T.R. (35 % montant H.T.): - Emprunt : - TOTAL :</pre>	334	900,00 900,00 800,00	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- $\mbox{\bf APPROUVE}$ le dossier relatif à la réhabilitation de l'ancienne école en appartements « $2^{\grave{\text{e}}\text{me}}$ phase » ;
 - ACCEPTE le plan de financement.
- **DEMANDE** l'attribution de la subvention de 35 % du montant Hors Taxe des travaux dans le cadre de la D.E.T.R., rubrique logements, pour l'année 2019 ;
- **PRÉCISE** que les travaux seront réalisés seulement après l'accord de cette subvention.
- **DÉCIDE** de prévoir la dépense au budget primitif 2019 dans le but de réaliser les travaux au cours de l'exercice 2019

Ascenseur salle du Foyer Rural

Monsieur le Maire explique que l'élévateur de personnes à mobilité réduite permettant l'accès à la salle du foyer rural ne fonctionne plus très bien. Il précise que celui-ci étant vétuste, il n'est plus aux normes et ne peut donc plus bénéficier de contrat d'entretien.



Il propose donc de le remplacer.

Le Maire donne ensuite lecture du devis estimatif.

Dépose et pose EPMR 29 450,00 € H.T. Montant total T.T.C. 31 069,75 € T.T.C.

Il précise ensuite le plan de financement :

- Subvention D.E.T.R. (40 % montant H.T.): 11 780,00 €
- Autofinancement: 19 289,75 €
- TOTAL: 31 069,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ${\tt APPROUVE}$ le dossier relatif au remplacement de l'élévateur de personnes à mobilité réduite salle du foyer rural ;
 - ACCEPTE le plan de financement.
- **DEMANDE** l'attribution de la subvention de 40 % du montant Hors Taxe des travaux dans le cadre de la D.E.T.R., rubrique n°9 opérations relevant du développement économique, social, environnemental, culturel et touristique, pour l'année 2019;
- **PRÉCISE** que les travaux seront réalisés seulement après l'accord de cette subvention.
- **DÉCIDE** de prévoir la dépense au budget primitif 2019 dans le but de réaliser les travaux au cours de l'exercice 2019

2- VOIRIE (DETR)

Le Maire présente le devis d'Evolis 23 concernant la route de la plage pour un montant total de 21 479,80 \in .

Evolis 23 propose de solliciter une subvention DETR de 35%, la participation de la commune s'élèverait alors à 13 884,80 \in .

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Agrandissement hangar communal

Le Maire présente deux devis concernant l'agrandissement du Hangar communal, le Conseil Municipal souhaite solliciter d'autres devis avant de prendre sa décision.

3- TARIFS LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire explique que des travaux ont été réalisés dans la salle du foyer rural (pose d'un plancher, peintures).

Il propose donc de revaloriser les tarifs de location.

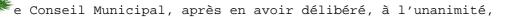
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de location de la salle du Foyer Rural de la façon suivante à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2019 :

Habitants de la Commune : 120,00 € Habitants hors Commune : 180,00 €



jour. **D'AMENAGEMENT**





- **Décide** de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

5- SUBVENTION CVAD

Monsieur le Maire explique que l'association Choisir de Vivre à Domicile a décidé lors de sa dernière assemblée générale de fixer le montant de la cotisation annuelle à 75 €.

Il précise que les statuts prévoient que les communes sont membres de droit.

Considérant que Choisir de Vivre à Domicile est une association de loi 1901 non soumise à taxe de capitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser une subvention d'un montant de 70 €

6- BILAN SAISON TOURISTIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission tourisme et de l'entretien avec le gérant du snack « Le Chalet du Lac » (météo exceptionnelle, absence de cyanobactéries, fréquentation importante de la plage et de ses abords).

La visite annuelle des installations est fixée au mercredi 26 septembre 2018.

Tarifs location hameau de gîtes

Le Maire rappelle les tarifs de location des gîtes 2018.

Il explique qu'il conviendrait d'apporter quelques modifications aux tarifs moyenne saison et basse saison afin d'être en corrélation avec le logiciel de gestion des réservations de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de location des gîtes de la façon suivante :

Moyenne saison:

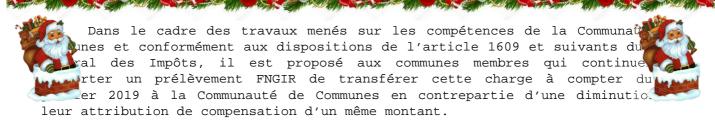
- 3 nuits : 201 € - 6 nuits : 267 €

Basse saison

- 2 nuits : 153 €
- 6 nuits : 201 €

6- INTÉGRATION DES MONTANTS DE FNGIR COMMUNAL A L'ENVELOPPE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération n° DEL 180906-15 de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, décidant l'intégration des montants de FNGIR Communal à l'enveloppe Intercommunale.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6- MOTION CONTRE LE REGROUPEMENT FORCÉ DES COMMUNES

Après la réunion avec les Maires de la Creuse du 14 septembre, malgré la réaction des Maires et du Président exprimant la position de l'association des Maires de France concernant les communes nouvelles, Madame la Préfète de la Creuse, faisant fi de toute démarche démocratique, a envoyé un courrier à certains Maires de communes du territoire de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse demandant à ceux-ci de se prononcer avant le 26 septembre sur une proposition de la Préfecture sur les regroupements.

Il faut rappeler que la commune est la cellule de base de la République, dirigée par un Maire, des Adjoints et son conseil municipal, que les orientations importantes sont prises dans ses instances et concernant l'avenir des communes, il ne peut être décidé qu'en y associant les élus, le personnel et les habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dénonce cette pratique très cavalière liée à des pressions budgétaires ;
- Avec les Maires concernés, ne soutiendra pas la pression des instances préfectorales et gouvernementales sur ce regroupement;
- Demande une démarche à l'initiative des communes et la mise en place d'un calendrier plus cohérent.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Olivier Frappat demande si l'on ne pourrait pas faire une journée par an pour l'accueil des nouveaux arrivants. Le pot servi à l'issue de la cérémonie du 11 Novembre pourrait être l'occasion pour les nouveaux arrivants de rencontrer les élus et faire connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.









ÉTAT - CIVIL 2017





YVERNAULT Lylou née le 02 juillet au village de la Bussière

Le Conseil Municipal présente ses sincères félicitations aux heureux parents et adresse à la petite Lylou tous ses vœux de bienvenue en ce monde.



DIARRA Amara et PRESSIAT Claire, Laure, Pascale mariage célébré le 18 août

JUILLET Alexandre, Antoine et CHILAUD Megan, Manon mariage célébré le 25 août



ARRAUD Clément, Jean décédé le 22 avril à GUÉRET

RAYNAUD Janine, Raymonde décédée le 11 juin à PARIS

LENOBLE Stéphane, Lionel décédé le 12 juillet à GUERET

CATINAT Jonathan, Antoine, René décédé le 16 septembre au BOURG D'HEM

COLLET Janine, Geneviève décédée le 15 octobre à NANTES

CHATENDEAU René Louis décédé le 23 octobre à BUSSIERE-DUNOISE

CHARBONNEAU née DANJON Marie-Thérèse décédée le 20 octobre à LUYNES

CHAUPITRE Jean-Benoît, Daniel, Bernard décédée le 06 novembre à GUÉRET

GANET Raymond décédé le 24 novembre à DUN LE PALESTEL





BREVES



REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 06 janvier à partir de 12h30 dans la salle du Foyer Rural.

Comme chaque année vos conseillers distribueront les invitations à toutes les personnes concernées.

Tous ceux qui auraient des problèmes de déplacement pourront être transportés à leur demande par les conseillers.

Je rappelle que ce repas est entièrement offert aux aînés par le Conseil Municipal et qu'il est l'occasion de retrouvailles chaleureuses entre habitants des différents villages mais qu'il peut être aussi un moment privilégié de rencontre avec les nouveaux arrivants de la commune.

NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE



Le Père Noël rendra visite aux enfants de la commune, le samedi 15 décembre, avec sa hotte remplie de paquets. Rendez-vous à la salle du foyer rural à partir de 17 h 30.

Tous les ayants droit recevront prochainement une invitation.

CONCERT



Nos amis Hollandais de Villebaston organisent un concert le **vendredi 04 janvier 2018 à 20 heures** à l'église du Bourg d'Hem.







DÉRATISATION (RAPPEL AUX USAGERS)



Le service de dératisation passera chez les particuliers, à leur demande, fin décembre - début janvier.

Pensez à vous inscrire à la mairie afin de pouvoir bénéficier de ce service

HOMMAGE À PIERRE BOURDAN

Le Bourg-d'Hem Une nouvelle plaque en hommage à Pierre Bourdan

amedi 20 octobre, afin de perpétuer la mémoire de Pierre Bourdan (de son vrai nom Pierre Maillaud) et pour les 70 ans de sa mort, Michel Augeard, président de l'association des Amis de Pierre Bourdan et de Radio Londres et ex-proviseur du lycée Bourdan de Guéret, présentait à diverses personnalités une nouvelle plaque qui accompagnera la stèle érigée devant l'église du Bourg-d'Hem. Réunis autour de Jean-Louis Bathier, maire de la commune, Jean-Jacques Lozach, sénateur, Valérie Simonet, présidente du Conseil départemental de la Creuse, le colonel Hugues Viard, délégué militaire départemental, Robert Jean, président de l'association des Amis du musée de la Résistance et de la



déportation, ainsi que le rénovateur de la stèle, Robert Marchio, ont rendu un vibrant hommage à l'une des voix de l'émission mythique de la BBC Les Français parlent aux Français.











Tarification Incitative : une année pour « se caler »

Le compte-à-rebours lancé il y a plusieurs mois arrive à son terme : le 7 janvier 2019, ce qui n'était qu'à l'état de projet deviendra réalité. En effet, la Tarification Incitative (TI) fait son entrée dans votre quotidien, et celui d'Evolis 23, le syndicat qui gère la collecte et le traitement de vos déchets. Janvier 2019 marque ainsi le point de départ de la TI, pour une année dite « blanche », année de « réglage » pour vous usagers, mais aussi pour les équipes techniques de la collectivité.

La Tarification Incitative est plus qu'un nouveau mode de financement de la gestion des déchets. C'est une opportunité pour moderniser et harmoniser le service qui vous est rendu quotidiennement. De nombreux changements de vos habitudes vont apparaître sur une courte période. Vous disposez déjà de vos bacs individuels** (ou de votre carte pour accéder à un contenant collectif à contrôle d'accès), vous avez été informés au travers d'une large campagne de porte-à-porte... **Et dans quelques jours, nous allons ensemble entrer en « période blanche »** : une année pour rôder les nouvelles habitudes à prendre de votre côté, une année pour rôder les aspects techniques à gérer du nôtre. Nous voilà ensemble, partis sur le chemin de la TI!

Qu'est-ce qu'une année blanche?

Une année dite « blanche » est **une période de transition**, au cours de laquelle on n'applique pas un dispositif au réel. Comme diraient les enfants, « ça compte pour du beurre »... Un nouveau dispositif fait son apparition, et pour faciliter sa mise en place, on décide que sur une période précise, ce dispositif n'est en place qu'en partie. Pour la TI, le dispositif technique sera en fonctionnement (bacs individuels pucés, bacs ou colonnes avec contrôle d'accès, nouvelles tournées de collecte en benne traditionnelle ou à chargement latéral, comptabilisation du nombre de levées de bacs,...etc.), mais **la contribution demandée restera la TEOM classique comme les années précédentes**.

Pourquoi une année blanche?

Les élus du syndicat ont choisi de phaser en deux temps le déploiement de la TI pour en faciliter la mise en place pour les habitants, mais aussi pour les équipes techniques d'Evolis 23.

Pour vous, usagers, c'est un moyen de maîtriser le volume de votre bac, de gérer la fréquence de présentation de vos déchets et donc du nombre de fois où il vous sera nécessaire de sortir votre bac. À terme, l'année blanche vous servira à caler vos sorties de bac en fonction de vos besoins réels, et donc de maîtriser votre future contribution au service de collecte et de traitement des déchets.

Pour nous, Evolis 23, c'est un moyen de rôder les nouveaux équipements (bennes latérales, bacs pucés, bacs et colonnes à contrôle d'accès, etc.) et les outils informatiques (géolocalisation et informatique embarquée dans les bennes, base de données usagers,...etc.), ainsi que de tester les tournées de collecte imaginées et les nouvelles organisations des équipes, avec pour seul objectif de rendre un service de qualité. À terme, l'année blanche nous servira à caler notre fonctionnement et nos outils, et donc à caler le nouveau service rendu, en matière de collecte et de traitement des déchets.

Ensemble...

Usagers et collectivité, nous sommes face à un défi à relever : passer à un nouveau fonctionnement en acceptant les confusions, de part et d'autre. Le syndicat est à même de comprendre les défauts ou problèmes de présentation de bacs, du côté des usagers. Et nous espérons que vous, usagers, serez tolérants face aux petits ajustements de mise en route, du côté d'Evolis 23.

En savoir +

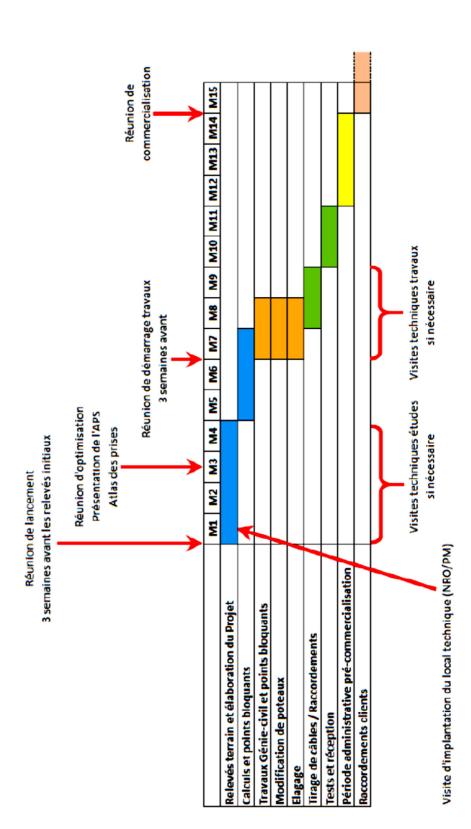
Contactez le Service Relation Usagers par mail : <u>relationusagers@evolis23.fr</u>, ou sur la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique sur la commune vont être réalisés pendant l'année 2019. La mise en service devrait être effective au printemps 2020.

Planning Général d'un déploiement





Présentation du Projet FTTH de la Creuse

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019







LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019 SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner!

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR







<u>Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse : les premières réalisations de la nouvelle</u> intercommunalité :

Mesdames, Messieurs,

Après une première année 2017 qui a vu la poursuite de l'intégralité des projets lancés par les trois anciennes collectivités, l'année 2018 voit poindre les premières réalisations sur l'ensemble du territoire.

Les représentants des communes ont participé tout au long de l'année aux diverses réunions et ateliers qui ont permis d'aboutir à l'élaboration des statuts de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Elément central, garant d'un projet de territoire qui souhaite intégrer tout le monde, les statuts de la Communauté de communes permettent de définir les domaines d'action de la collectivité au travers de compétences. Celles-ci sont de trois ordres : obligatoire, optionnelle, facultative.

Au rayon des compétences rendues obligatoires par la loi, la collectivité intervient dans le cadre de l'aménagement du territoire, de l'économie et du tourisme, des aires d'accueil des gens du voyage, de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, et de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

A côté de ce socle qui est le même pour toutes les communautés de communes, les compétences optionnelles et facultatives sont le choix des élus du territoire et donnent corps au projet de territoire. Ces compétences portent par exemple sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la voirie, l'action sociale d'intérêt communautaire, la politique sportive et culturelle, la lecture publique...

Ces statuts ont été soumis au mois de septembre pour approbation auprès de chaque conseil municipal pour permettre à chacun de saisir pleinement quels sont les enjeux et les conséquences de ces choix.

Les principaux services à la population sont maintenus notamment en ce qui concerne l'enfance-jeunesse, les services de livraison de Repas à Domicile ou encore le service de Transport à la Demande.

La politique culturelle est également soutenue, notamment grâce à l'intervention renforcée du Centre Culturel Yves FURET sur l'ensemble du territoire dans le cadre du dispositif des « Petites Scènes ».

Si ces importants travaux sont toujours en cours, et définiront l'action intercommunale dans les prochaines années, de nombreux chantiers ont été poursuivis et pour certains achevés au cours de cette année :

- <u>Fiscalité</u>: Il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité mais une poursuite de l'harmonisation pour l'ensemble des contribuables du territoire, ce qui était une obligation. Certains contribuables ont pu constater une augmentation de leur fiscalité locale tandis que d'autres ont pu constater une baisse. Elle est uniquement due à cette harmonisation qui doit passer par un période de lissage et qui se prolongera jusqu'en 2020 jusqu'à ce que l'ensemble des contribuables soient à niveau égal.
- <u>Tourisme</u>: Après des mois de travaux l'espace Monet Rollinat à Fresselines à ouvert ses portes au mois de juillet et représente déjà une vitrine du tourisme culturel pour l'Ouest Creuse.
- <u>Vie locale</u>: La fin du chantier de la salle des fêtes de la Palestel à Dun-le-Palestel est prévue pour la fin de l'année.
- Action sociale: Les chantiers des deux résidences intergénérationnelles à Arrènes et Fleurat ont été lancés. En cette fin d'année, le chantier de Fleurat rencontre un contretemps dans son développement qui ne saurait durer.



- <u>Santé</u>: Le projet de santé du territoire a été défini. Il se traduira par deux maisons de santé pluridisciplinaires multisites sur le territoire. Une première maison de santé à La Souterraine et une antenne à Fursac, une seconde maison de santé à Marsac avec une antenne à Grand-Bourg. L'architecte sera choisi en fin d'année 2018 et les constructions seront lancées au cours de l'année 2019.
- Haut débit : Plusieurs opérations de Montées en Débit ont été finalisées sur le territoire au cours de l'année (Fursac, Arrènes, Saint Goussaud, Lafat, Sagnat, Fresselines) et les opérations de déploiement de la fibre optique dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique ont débuté depuis le mois de février par des rencontres avec les différentes mairies. Les travaux débutent en cette fin d'année et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020. Ces opérations concernent un nombre important de communes sur le territoire parmi lesquelles, Fleurat, Saint Priest la Plaine, Aulon, Augères, Azat-Châtenet, Ceyroux, La Celle Dunoise, Saint Sulpice le Dunois... Au total ce sont 26 communes qui bénéficieront de la fibre optique pour tout ou partie de leur territoire d'ici 2020. D'autres communes seront intégrées à de nouvelles opérations grâce au Plan Particulier pour la Creuse.
- Economie: La Zone d'Activité de Chabannes situées sur les communes de Dun-le-Palestel et de Saint Sulpice le Dunois a connue une année 2018 faste en termes d'installation d'entreprises, d'achat de parcelle et de réservation. Ce sont ainsi 7 des 8 lots qui ont pour le moment trouvé preneur. La Zone d'Activités Economique de la Prade à La Souterraine poursuit son agrandissement, les travaux pour le développement d'une seconde tranche sont en cours. Une politique de redynamisation des centre-bourgs est actuellement en cours d'élaboration.
- <u>PLUI</u>: les démarches en cours sur le territoire ont poursuivi leurs avancées tout au long de l'année. L'élaboration est en cours sur le secteur de Bénévent Grand-Bourg, des réunions publiques ont été organisées sur le secteur sostranien.

Bien évidemment, d'autres actions rythment la vie de la Communauté de communes, mais elles traduisent toutes l'immense implication de la collectivité dans le quotidien des habitants de l'Ouest Creuse.

Les différents services de la Communauté de communes se tiennent disponibles pour répondre, dans le cadre de ses missions, aux questions de chacun. Le maintien des antennes de Dun-le-Palestel et de Grand-Bourg permet à tous l'accès à l'information et aux services de manière égale.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs une très bonne fin d'année 2018.

Etienne LEJEUNE Président de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse





OFFICE DE TOURISME MONTS ET VALLÉES OUEST CREUSE





DIRECTION DES SERVICES DU CABINET Service des Sécurités Pôle Sécurite Civile Affaire suivie par : Mme Colette JEAN Tél 05 55 51 58 21

Guéret, le 27 Novembre 2018

La Préfète de la Creuse

à

Mesdames et Messieurs les Maires en communication à Messieurs les Sous-Préfets d'Arrondissements

OBJET: Elagage des arbres en bordure d'une route

Mon attention a été appelée sur le problème récurrent des branches d'arbres touchant les lignes d'électricité ou de téléphone le long des routes, notamment après des événements climatiques.

Je vous rappelle que les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

L'article L 131-7-1 du code de la voirie routière précise que : « en dehors des agglomérations, le président du conseil départemental exerce, en matière d'entretien des plantations privées pouvant constituer des menaces pour les voies départementale, les compétences attribuées au maire selon l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales ».

Je vous invite donc à rappeler aux propriétaires riverains leur obligation d'élaguer en bordure de voirie et d'appliquer si besoin le code général des collectivités territoriales afin de limiter les chutes de branches sur les lignes électriques ou téléphoniques.

Pour la Préfète et par délégation, La Directrice des Services du Cabinet,

Paseale XIMENES

PREFECTURE DE LA CREUSE – Place Louis LACROCQ –B.P.79 23011 GUERET CEDEX
Tèl : 0810 01 23 23; Fax : 05.55.51.58.47 www.creuse.pref.gouv.fr